



Projet associatif

21 avril 2020



UN PROJET ASSOCIATIF QUI EVOLUE

En 1984, des femmes et des hommes animé.e.s par un esprit de solidarité ont choisi d'agir ensemble pour proposer à des jeunes en difficulté de logement une première étape dans leur parcours résidentiel.

Afin de rendre leur action plus efficace, ces acteurs bénévoles se sont donné pour cadre une structure associative.

L'association Relais Jeunes, ainsi fondée, a décidé de faire appel à des professionnels salariés pour participer à la réalisation de sa mission sociale et d'éducation populaire.

Depuis cette initiative, Relais Jeunes a poursuivi le développement de son parc de logements temporaires qui totalise plus de 600 places en 2020, réparties sur 5 résidences sociales - Foyers pour Jeunes Travailleurs en Seine et Marne.

Au terme de 35 ans d'existence, Relais Jeunes est devenu un acteur incontournable du logement des jeunes, grâce à l'engagement de ses membres bénévoles et de ses équipes éducatives

Cette reconnaissance se matérialise à la fois par :

- L'obtention puis le renouvellement des agréments Foyer pour Jeunes Travailleurs, résidence sociale, intermédiation locative sociale et gestion locative sociale, ingénierie sociale financière et technique....,
- Sa classification en tant qu'acteur de L'Economie Sociale et Solidaire, d'intérêt général,
- Ses partenariats institutionnels (Etat et ses services déconcentrés, CAF, Collectivités Locales et Territoriales, ...), opérationnels (bailleurs, Action logement, chambres consulaires, Fondations...), et associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion des jeunes
- La place occupée au sein des diverses instances qui traitent de la question du logement des jeunes (Conférences Intercommunales du Logement, PLHI, CIA, URHAJ, CNEA, ...).

Pour répondre de façon encore plus pertinente aux besoins des personnes concernées par son action, Relais Jeunes se place résolument dans une dynamique d'évolution permanente autour de l'accueil, du logement temporaire et de l'accompagnement.

Dans cet esprit et compte tenu d'un environnement en perpétuelle mutation, l'actualisation de notre projet associatif permet de :

- Réaffirmer les valeurs et principes d'action de Relais Jeunes,
- Fixer des orientations en appui des choix politiques à effectuer,
- Renouveler les fondements des relations de Relais Jeunes avec ses partenaires.

DES VALEURS PARTAGEES

Le projet de l'association se fonde sur des valeurs partagées par les membres bénévoles et les salariés et portées auprès des résidents et des partenaires :

- **L'Humanisme** favorisant le développement des qualités de l'être humain. L'adhésion aux principes de l'Education Populaire et de l'Economie Sociale et Solidaire le rappelle.
- **La Solidarité** pour combattre l'isolement et la marginalisation et promouvoir un partage équitable entre les personnes, notamment auprès des jeunes en difficultés.
- **La Citoyenneté** :
 - la civilité en tant que respect des autres,
 - le civisme en tant que respect des lois,
 - l'éco-responsabilité en tant que respect de l'environnement
- **La Laïcité** : neutralité en matière spirituelle et religieuse qui relève de la seule sphère privée,
- **La Tolérance** : les actions portées par l'association sont fondées sur la capacité à comprendre, admettre et respecter les différences,

La mise en œuvre de ces valeurs est sous-tendue par **l'éthique associative** :

- L'engagement de tous -notamment des bénévoles-,
- La vocation sociale et désintéressée,
- La démocratie de la gouvernance,
- Le management participatif et la qualité de vie au travail, comme leviers du dialogue social, du développement économique et de l'épanouissement humain,
- L'égalité des droits entre les femmes et les hommes,
- La diversité

NOTRE OBJECTIF

Notre objectif vise l'insertion sociale des jeunes, leur accès à l'autonomie, le développement de leur citoyenneté. Il s'inscrit prioritairement dans le champ d'intervention du logement.

- Loger au moyen d'une offre temporaire accessible et adaptée,
- Répondre aux besoins et attentes des jeunes par un accompagnement individuel et collectif direct ou en partenariat avec des structures spécifiques,
- Assurer la représentation des jeunes, la défense de leurs intérêts et contribuer à orienter les politiques publiques.

De cet objectif découle les missions et l'ensemble des actions mises en œuvre par l'association.

NOS PRINCIPES ET PERIMETRE D'INTERVENTION

Pour atteindre cet objectif, les actions mises en œuvre s'appuient sur des principes d'intervention fondamentaux :

- La recherche de la mixité et du brassage social des publics, créateurs de lien social,
- Le confort d'usage et la qualité de vie dans l'offre de logement,
- La transmission des valeurs de l'éducation populaire,
- Le sens des responsabilités à l'égard des publics accueillis, des partenaires et, en tant qu'employeur, des salariés de l'association
- L'encouragement à la citoyenneté, l'ouverture et la participation à la vie la cité
- La professionnalisation par la montée en compétence des équipes salariées et l'apport d'expertise des bénévoles,
- L'esprit d'initiative,
- La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité au bénéfice de l'ensemble des composantes de l'association (résidents, personnels, bénévoles).

Ces principes d'intervention s'inscrivent plus largement dans ceux de l'entrepreneuriat social et solidaire : la responsabilité sociale, la prise en compte des dimensions environnementales et de développement durable, ainsi que la contribution au développement du territoire.

L'implantation de nos établissements se situe sur des territoires pertinents, dans le respect et la cohérence de l'organisation fonctionnelle, technique et des équilibres financiers de notre association.

NOS MISSIONS

Ces valeurs et principes d'intervention constituent le socle de nos missions :

Accueillir, informer, orienter

➤ **Accueillir :**

L'accueil a pour objet, à partir de la connaissance de la situation individuelle de chacun, de produire une analyse partagée du projet de logement.

➤ **Informer :**

Des informations sur les différents modes et procédures d'accès au logement, les démarches à effectuer, et sur les coûts liés au logement, sont fournies aux jeunes pour les amener à mettre en place une véritable stratégie de recherche.

➤ **Orienter :**

A l'issue du diagnostic, l'association propose au demandeur la solution la plus adaptée à sa situation.

Loger et reloger :

➤ **Loger :**

L'association propose un dispositif de logements temporaires équipés et meublés principalement en résidences, accessibles financièrement et adaptés à la situation et aux projets des jeunes. L'offre proposée facilite la construction d'un parcours résidentiel vers le logement autonome.

Elle prend en compte la nécessité de préserver l'environnement.

➤ **Reloger :**

L'association développe les contacts les plus larges possibles, notamment avec les bailleurs, pour favoriser l'accès à un logement de droit commun principalement en faisant reconnaître la qualité de futur locataire de nos résidents.

En cas de besoin, elle peut mobiliser un accompagnement au cours des premiers mois d'occupation du nouveau logement.

Animer et accompagner :

➤ **Animer :**

- Favoriser le bien vivre ensemble en créant des liens conviviaux autour d'activités pédagogiques -- santé, alimentation, etc. -- , festives, ludiques et entre jeunes de tous horizons géographiques et de toutes cultures,
- Inciter à la citoyenneté en proposant des actions éducatives,
- Soutenir les initiatives des résidents qui renforcent le sentiment d'appartenance à un collectif.

Ces animations doivent faciliter l'ouverture et l'implication des jeunes dans l'environnement local avec une attention particulière aux activités culturelles et sportives, et aux enjeux environnementaux.

➤ **Accompagner :**

L'accompagnement a pour objet d'amener chaque jeune à préciser progressivement son projet personnel en veillant à son bien-être global et vise à :

- Plus d'autonomie pour une meilleure adaptation aux réalités de la vie quotidienne,
- Une meilleure socialisation permettant de rompre l'isolement et de développer des solidarités,
- Une stabilisation et une projection sur les plans professionnels, résidentiels et personnels.

Le soutien apporté a pour objet de rendre les jeunes acteurs de leurs démarches et de leurs projets.

Représenter :

L'association est un acteur du logement des jeunes. Elle participe activement aux différentes instances traitant du logement et de la jeunesse, à qui elle propose son expertise, notamment sur l'émergence et la faisabilité de projets nouveaux.

Le choix et la mise en œuvre de ces missions doivent toujours être conformes à la réglementation en vigueur et à l'éthique de l'association.

NOS ORIENTATIONS

S'appuyant sur l'analyse :

- des besoins des publics accompagnés et de ses propres pratiques, notamment dans le cadre des évaluations internes et externes,
- des évolutions prévisibles de son environnement et des attentes des territoires,

Relais Jeunes définit régulièrement ses orientations et ses choix pour les années à venir dans le respect des valeurs et l'éthique qui gouvernent son action.

Trois axes prioritaires sont ainsi définis :

- **La pérennisation** de l'offre de services aux publics, aux collectivités et aux partenaires par la consolidation du modèle économique de l'association et son développement
- **L'amplification** de l'inscription de Relais Jeunes dans la Responsabilité Sociale et Environnementale par la co-construction de projets avec toutes les parties prenantes concernées, l'amélioration continue de la qualité de vie au travail et la recherche des conditions d'exercice de son activité les plus efficaces pour un développement humain durable
- **L'innovation**, basée sur la recherche constante de l'utilité sociale dans :
 - la production et la gestion future de dispositifs d'habitats diversifiés,
 - ses modalités d'accompagnement des jeunes,
 - la diversification des publics accueillis, et,
 - ses réponses aux besoins que l'association identifie et aux sollicitations publiques ou des partenaires.

EN CONCLUSION

Notre projet associatif est un cadre de référence partagé par les bénévoles et les salariés. Il constitue un repère à destination de l'ensemble de nos partenaires pour les prochaines années.

C'est aussi un document vivant qui a vocation à s'adapter régulièrement aux évolutions tendanciennes de notre environnement.

Il sera réévalué au minimum tous les 6 ans.

Il est par ailleurs assorti d'un plan opérationnel actualisable tous les deux ans, véritable feuille de route de nos actions.